



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps

Procès-verbal Conseil d'établissement Mardi 15 février 2022

Présents :

Administration : M. Perrot, M. Villegas, Mme Marchena, M. Brouard, Mme Roques-Garcia, M. Parra.

Personnels : M. Pousse, M. Liaboeuf, M. Morga, Mme Duchez.

Parents : Mme Hamonic, Mme Roche, Mme Torello.

Élèves : M. Messadi, Mme Sanchez.

Membres consultatifs : M. Gbassi, Mme Fajardo.

Ouverture de séance : 18h05

Secrétaire de séance : Alexandra Roche, représentante des parents d'élèves.

Avant de commencer avec l'ordre du jour, une minute de silence a été proposé par M. Villegas pour Mme Pierrette Onofri et M. Jean-Michel Oranger décédés récemment.

Approbation PV du Conseil d'établissement du 21/10/2021 : Vote en faveur à l'unanimité (18 pour sur 18 votants)

M. Pousse fait remarquer qu'il manque un membre pour la composition du CHSCT, M. Villegas demande donc qu'un représentant des personnels se manifeste au plus vite.

❖ **Affaires pédagogiques**

- **Diagnostic et stratégie d'établissement : actualisation du projet d'établissement**

Présentation et avancement du Projet d'établissement. [Annexe 1](#)

L'actualisation du projet d'établissement est un long processus commencé en octobre dernier et qui se déroule avec l'ensemble de la communauté scolaire, avec en appui des groupes de pilotage et un accompagnement extérieur assuré par M. Xavier Aragay.

Calendrier :

Février : présentation du diagnostic partagé et des axes de stratégie

Juin : présentation du plan d'action

En parallèle, deux autres journées de formation avec M. Aragay les 25 et 26 mars prochain pour formaliser une proposition de profil d'élève à former vision 2040. Puis jusqu'en juin, échanges entre les personnels et avec des parents d'élèves et des élèves et anciens élèves sur la vision 2040. L'objectif est d'arriver à un récit consensuel sur cette vision 2040 qui servira de base à des expérimentations par des équipes projets à la rentrée prochaine.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

Une lecture détaillée du document SWOT est faite, ce diagnostic partagé avec l'ensemble des personnels doit être complété par les propositions des représentants des parents d'élèves (déjà formalisées) et des représentants des élèves (travail en cours). Le diagnostic est réactualisé chaque année en fonction de l'évolution du contexte.

Questions :

M. Gbassi interroge sur la façon d'impliquer les familles dans ce projet :

M. Villegas répond qu'il y a des réunions mensuelles régulières avec les associations des parents d'élèves, ainsi que de nombreux rendez-vous entre les parents et professeurs ou membres de la direction.

Mme Torello demande comment les familles vont pouvoir participer aux groupes de travail :

M. Villegas répond que les parents qui souhaitent s'investir peuvent rejoindre ces groupes qui se déclinent suivant les quatre objectifs du projet d'établissement :

- Assurer une écoute et un suivi client attentif et exigeant
- Promouvoir des pédagogies collaboratives, créatives et inclusives
- Créer les conditions du « bien vivre » au lycée
- Mettre en place un marketing ambitieux et professionnel

De plus des parents seront associés à la réflexion sur la vision 2040.

M. Liaboeuf estime que la méthode suivie n'a pas toujours favorisé la cohésion et que la composition du groupe de travail autour de M. Aragay a pu froisser (invitation d'un nombre restreint de personnels à la première session). Il demande une explication et communication claire de toutes les étapes pour le personnel et les professeurs pour qu'il y ait une cohésion de travail et non un groupe « impulseur » et « un groupe de suiveurs ».

M. Villegas répond qu'un groupe « impulseur » fonctionne toujours en nombre limité, que celui-ci est pluri-catégoriel, qu'il reste ouvert et intégrera les volontaires qui en exprimeront le souhait. Par ailleurs, le groupe « impulseur » partage déjà et partagera à chaque fois le fruit de sa réflexion de façon transparente sur l'intranet du lycée accessible à tous les personnels. Ce travail sera ensuite partagé en interne entre enseignants et non enseignants et avec les représentants des parents d'élèves et des élèves.

En outre, l'idée est de solliciter chaque année l'intervention d'un expert dans l'établissement est envisagé.

- **Calendrier scolaire 2022-2023**

Présentation du calendrier scolaire 2022-2023 (confère document joint)

M. Villegas rappelle que l'élaboration du calendrier s'appuie sur la circulaire de l'AEFE et que la priorité est de veiller à un équilibre de l'année scolaire des élèves, sans oublier

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

les personnels.

Proposition de déplacer les vacances d'avril 2023 prévus du 01/04/23 au 16/04/23, au mercredi 5 avril au soir et ainsi inclure le congé de la « Santa Faz » durant les vacances, et reprendre le lundi 24 avril. Si le changement est accepté, les vacances de Noël débuteraient le 23 décembre 2022, pour respecter le nombre de jours de classe à réaliser sur l'année et non le 22.

Proposition de déplacer les deux jours proposés à l'ensemble des 22 établissements du 18 et 19/05/23 au 22 et 23/05/23.

- **Plan local d'évaluation**

Présentation du document. [Annexe 2](#)

La préparation de ce document s'est déroulée durant 2 demi-journées de travail entre tous les professeurs du secondaire, suivies de réunions par équipes disciplinaires, et en conseil pédagogique. M. Villegas souligne l'implication de tous pour ce travail.

Il en résulte une égalité de traitement pour tous les élèves, des règles claires pour les élèves et les familles, une relation de confiance entre tous.

Aucune remarque n'a été faite sur ce document.

- ❖ **Affaires financières**

- **Compte financier 2020-2021** [Annexe 3](#)

Une réunion de présentation détaillée s'est réalisée la veille du CE avec des représentants du personnel, et des représentants des parents d'élèves.

Il a été demandé par l'APA qui n'a pas pu être présente, la possibilité d'organiser cette réunion dans un meilleur délai lors du prochain CE pour pouvoir compter sur la présence d'une personne qualifiée pour une bonne compréhension du document.

La baisse des recettes a été contenue grâce à une augmentation des élèves par rapport à ce qui avait été prévu.

Le déficit représente 1,7% du budget, moindre que prévu grâce à l'aide de l'Etat.

Il y a une projection optimiste pour l'année prochaine quant aux inscriptions qui permettraient une augmentation modérée des frais de scolarité.

Mme Torello intervient en insistant sur la modération de cette hausse tarifaire pour les parents.

M. Perrot informe que ce ne serait pas raisonnable de ne faire d'augmentation mais s'accorde sur le fait qu'elle doit être modérée.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org





Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps

❖ III. Questions diverses

Carte des emplois :

10 postes au 1^{er} degré

18 postes au 2nd degré

M. Liaboeuf précise que ce point doit être voté même s'il n'y a pas de modification.

Approbation à l'unanimité.

12 questions du SNES :

1. *La MLF et l'AEFE ont communiqué la semaine dernière le renouvellement de l'accord-cadre qui les lie pour les cinq prochaines années : serait-il possible de présenter synthétiquement les grandes lignes et nouveautés de cet accord ?*

2. *Quel est le taux de la PRR pour l'année scolaire en cours ?*

– taux PRR (participation rémunération résident)

Depuis le 01/01/22 ce taux est de 100%, il y a 27 résidents.

M. Perrot informe que l'opérateur public attribue 13,4 millions d'euros à tout le réseau, qu'une répartition est faite dans le monde aux différentes zones et selon les conditions. Il rappelle que pour ne pas fermer le lycée français au Liban, les postes des résidents sont totalement pris en charge.

3. *Lors du dernier CE, l'idée que la "salle Ovale" soit rebaptisée "salle Samuel Paty" a été approuvée : quand ce baptême aura-t-il lieu et comment sera-t-il solennisé ?*

M. Villegas invite les porteurs de ce projet à venir rencontrer la direction

4. *Est-il possible de faire le point sur les mesures envisagées pour une réouverture de la piscine ?*

Trois autres devis ont été sollicités et sont compris entre 63 000 et 65 000 €. Ils sont donc beaucoup moins chers que le précédent et au regard de la situation financière, la MLF accepte que les travaux de réparation aient lieu.

5. *Des caméras seraient sur le point d'être installées au CDI sans consultation préalable : d'autres installations de ce type d'équipements sont-elles prévues, où, dans quel but et dans quel cadre ?*

Absolument pas. Il n'a jamais été envisagé d'installer des caméras au CDI.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

6. Un système de cartes d'identification et de badges de pointage est actuellement introduit : quelles catégories de personnels sont concernées par chacun de ces dispositifs, dans quel cadre et selon quel calendrier ?

Le personnel administratif a déjà reçu sa carte. Ensuite viendra la vie scolaire début mars puis le personnel du 1^{er} degré le 15 mars et nous terminerons par le second degré.

7. La gestion des PAP, de plus en plus nombreux, suscite des interrogations : serait-il possible de préciser la contribution respective des différents acteurs à leur institution et à leur renouvellement ?

Mme Marchena répond que le protocole est actualisé et transmis à chaque rentrée à tous les professeurs principaux. Suite à cette question, il vient également d'être mis à disposition de tous les professeurs dans Sharepoint. La gestion des PAP constituant un acte pédagogique, et conformément à la circulaire num. 2018-108 du 10-10-2018 « Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées », leur préparation doit être réalisée par ceux qui connaissent le mieux les besoins de leurs élèves et les attendus disciplinaires, c'est à dire a minima les professeurs principaux. En revanche, les dossiers d'aménagements d'épreuves aux examens (classes de 4^e, 3^e, 2nd, 1^{ère} et Terminale), documents qui s'appuient sur les PAP, PAI et autres parcours adaptés, sont exceptionnellement gérés par Mme Marchena et Mme Esquivel. Toute proposition d'amélioration de ce système dans l'intérêt des élèves est évidemment la bienvenue.

8. Est-il possible de rappeler que la communication aux familles des informations relatives à l'assiduité et à la ponctualité des élèves n'est pas une mission des enseignants ?

M. Parra répond que le service de vie scolaire remplit toutes les tâches qui sont les siennes, notamment le suivi des absences et retards des élèves et leur communication aux familles. Cependant, il existe un protocole, défini suite aux remarques de professeurs lors d'une réunion des PP, afin d'accompagner les professeurs dans la gestion de classe, forcément perturbée en cas de retard. L'application de ce protocole par tous permettrait aux élèves d'y voir une règle générale, une cohérence dans la discipline exercée qu'ils ne pourraient alors ignorer. L'objectif de ces mesures est bien de lutter contre les nombreux retards d'élèves par une posture commune, une action collective, il ne s'agirait pas de supposer que ce protocole a pour but de libérer la vie scolaire de ses missions, elle continue à les réaliser toutes. M. Parra rappelle qu'il reste à la disposition de tous ceux qui souhaiteront travailler à une amélioration de ce protocole, tout système étant perfectible.

9. Comment expliquer que des insultes et menaces, écrites ou orales, adressées par un élève à un professeur ou à un travailleur de l'établissement, ne fassent l'objet d'aucune sanction ni d'aucune mesure disciplinaire (commission éducative ou

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

conseil de discipline) ? Quels événements sont considérés comme suffisamment graves pour être portés devant ces instances ?

M. Villegas et Mme Marchena entendent qu'il s'agit là de remarques générées par un événement récent et non d'une situation générale. Concernant la situation évoquée, les faits graves exigeaient un traitement rigoureux : 2 personnels de direction, 2 CPE et 3 professeurs y ont travaillé pour la traiter collectivement et justement en une semaine : recueil d'informations, plusieurs entretiens, puis décision de la mesure disciplinaire.

10. Quelles mesures sont envisageables pour lutter contre les dégradations des sanitaires sans pour autant les fermer, ce qui est vécu comme une punition collective injuste par de nombreux élèves ?

M. Parra explique qu'il est toujours rare de constater des dégradations dans des locaux plaisants. Comme indiqué sur les affichages des toilettes fermés, ceux-ci ont été temporairement indisponibles le temps que des réparations et travaux de rafraîchissement de ces lieux puissent être réalisés. Toutes les personnes qui souhaitent contribuer aux actions de respect des locaux sont invitées à partager leurs idées.

11. Est-il possible de rappeler le protocole à suivre en cas de harcèlement ou de cyberharcèlement d'un élève ? Quelles actions de prévention (éducation aux médias, éducation sexuelle, etc.) sont-elles actuellement menées dans l'établissement ?

M. Parra rappelle les concepts de harcèlement et de cyber harcèlement. Il signale que le protocole consiste à premièrement, repérer et communiquer la situation de harcèlement. Deuxièmement, dicter des mesures d'urgence si la situation le mérite. Troisièmement, s'entretenir avec la ou les victimes puis avec les témoins, et finalement avec le ou les auteurs et leurs familles. Dans tous les cas, il souligne que ce protocole doit s'adapter au cas par cas. Pour ce qui est des mesures de prévention, il informe qu'actuellement l'établissement est en contact avec la Guardia Civil afin qu'elle intervienne auprès des élèves dans le cadre de conférences spécialisées sur le sujet et, par ailleurs, il partage qu'un système de médiateur scolaire est en train de se développer au sein du lycée.

12. Quand est prévue la prochaine réunion de la CHSCT ? La Direction a-t-elle élaboré un plan ou des propositions concrètes pour remédier aux risques psychosociaux diagnostiqués par une enquête externe ?

Une CHSCT est prévue au mois de mars. Un diagnostic partagé et un plan d'action sont en cours de formalisation avec les représentants des personnels de Salud Laboral et de la CHSCT sous la forme d'un tableau de bord partagé sur l'intranet.

La séance est levée à 20h30. (Secrétaire de séance, Alexandra Roche)

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

